

LE DIPLOME DE COMPETENCE EN LANGUE (DCL)

Qu'est-ce que le DCL ?

Le Diplôme de Compétence en Langue (DCL) est un diplôme du Ministère de l'Éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il permet aux adultes de valider leur capacité à utiliser une langue étrangère (anglais, espagnol, allemand...) dans l'ensemble des situations personnelles, sociales ou professionnelles courantes.

Toute personne, quelle que soit sa nationalité, son niveau d'étude et sa situation professionnelle peut passer le DCL (autre que sa langue maternelle).

Le DCL est reconnu dans les 28 pays de l'Union Européenne et a une durée de validité illimitée.

Quels niveaux peut-on obtenir ?

Les niveaux du DCL sont établis en cohérence avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) du Conseil de l'Europe.

Le DCL permet d'obtenir les niveaux A2 à C1 (voir la description au verso). On ne s'inscrit pas à un niveau, c'est la performance du candidat le jour de l'examen qui va déterminer le niveau qui lui sera attribué.

En quoi consiste l'examen ?

Quel que soit le niveau visé, tous les candidats passent la même épreuve. Le scénario simule une situation professionnelle réelle. Il ne s'agit pas de langue de spécialité, le candidat n'aura pas à comprendre des termes spécifiques d'un domaine professionnel. Plus que des connaissances linguistiques théoriques (grammaire, vocabulaire,...), c'est la capacité du candidat à utiliser la langue pour réaliser une tâche professionnelle qui est évaluée.

Comment se déroulent les épreuves ?

L'épreuve se décompose en 5 phases :

Phase 1 : prise de connaissance de la situation et compréhension écrite

Phase 2 : compréhension orale

Phases 3 et 4 : expression orale et interaction avec un interlocuteur

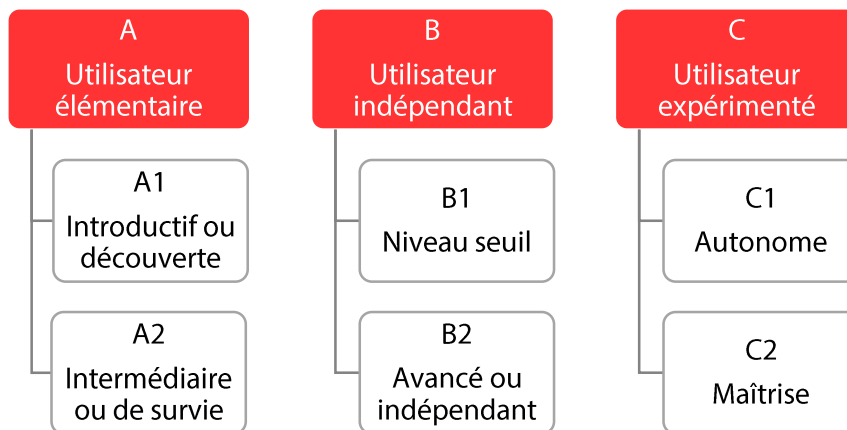
Phase 5 : expression écrite

Combien de temps durent les épreuves ?

Le DCL dure 2h30. Les candidats sont convoqués toutes les 20 à 30 minutes.

Les niveaux du DCL sont établis en cohérence avec le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) du Conseil de l'Europe.

Le CERRL définit 6 niveaux communs de référence :



A1 : l'apprenant découvre la langue. Il se familiarise avec les sonorités de la langue.

A2 : l'apprenant peut comprendre des phrases isolées, des expressions courantes, des informations factuelles. Il peut agir dans des situations quotidiennes avec l'aide de son interlocuteur.

B1 : l'utilisateur comprend les points essentiels d'un texte oral ou écrit quand un langage clair et standard est utilisé. Il peut s'exprimer sans difficulté majeure dans des situations variées.

B2 : l'apprenant comprend le contenu essentiel de textes, oraux ou écrits, complexes et assez longs. Il communique avec aisance.

C1 : l'apprenant, « utilisateur expérimenté », comprend des documents oraux ou écrits longs et exigeants. Il en saisit également l'implicite. Il utilise la langue de façon souple et efficace.

C2 : l'utilisateur comprend tout sans effort ; sa maîtrise de la langue se rapproche de la compétence du locuteur natif.

Le DCL permet d'obtenir les niveaux A2 à C1